

Jean-Marie CANIARD
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional
Education musicale et chant choral

À

Mesdames et Messieurs les professeurs d'Éducation musicale
et chant choral

S/C de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Bordeaux, le 24 septembre 2019

Rectorat

Inspection
Pédagogique
Régionale

Réf :
Lettre 4 19-20 NL

Affaire suivie par :
Jean-Marie CANIARD
IA-IPR d'Education musicale

Téléphone :
05 57 57 38 19

Mél :
jean-marie.caniard@ac-bordeaux.fr

5, rue Joseph de Carayon-Latour
CS 81499
33060 Bordeaux Cedex

Objet : Lettre de rentrée 2019 – Éducation musicale et chant choral

Chères et chers collègues,

Au moment de prendre ses fonctions dans l'académie de Bordeaux et la région académique de Nouvelle-Aquitaine, Madame la Rectrice écrit dans son premier Editorial de rentrée 2019 : « Que ce soit au sein des écoles, des EPLE, des services déconcentrés ou des établissements d'enseignement supérieur, les personnels réalisent un travail reconnu et portent haut les couleurs de notre système éducatif dans cette belle région où l'éducation occupe une place particulière. »

En cette rentrée 2019, permettez-moi de saluer votre contribution à ce constat d'abord par l'enseignement de l'Education musicale, mais aussi celui du chant choral, vecteur d'une dynamique d'éducation artistique et culturelle de nos élèves des plus fédératrices à l'échelle de l'académie.

Priorités académiques et perspectives

Afin de faire progresser encore la performance du service public d'éducation dans notre académie, Madame la Rectrice a fixé les priorités d'action pour l'académie de Bordeaux, la première d'entre elles étant l'Éducation au développement durable.

L'éducation au développement durable (EDD)

Face aux changements climatiques dont nous percevons déjà les effets, à la diminution effective de notre biodiversité, et plus largement aux modifications globales de notre environnement, l'Education au développement durable est plus que jamais fondamentale dans le parcours de formation de nos élèves comme en témoigne la nouvelle circulaire Transition écologique publiée au Bulletin officiel de l'éducation nationale (BOEN) n° 31 du 29 août 2019 : https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=144377).

Cette éducation peut être abordée par l'ensemble des disciplines du fait de la diversité des thématiques qu'elle permet de traiter et de la pluralité des projets pédagogiques qui y sont liés. Elle permet aux élèves de développer les connaissances et compétences favorisant leur compréhension de ces changements dans toute leur complexité et d'engager une réflexion globale sur les choix à faire et sur l'adoption de comportements responsables.

Les nombreux projets en lien avec les ODD (Objectifs du Développement Durable, établis par l'ONU en septembre 2015 : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/ODD>) menés par les équipes éducatives au sein des établissements et avec nos partenaires, rendent concret le nécessaire engagement dans les défis actuels, auxquels les jeunes sont particulièrement sensibles. **Le label E3D** (Établissement en Démarche de Développement Durable), déjà attribué à 88 établissements des 1^{ER} et 2nd degrés dans notre académie, valorise les actions conduites par les élèves et les équipes. Il permet ainsi de montrer à tous (parents, partenaires, public) le travail accompli dans la formation des élèves à cette éducation et la réalité de l'engagement citoyen des jeunes.

Madame la Rectrice, pour qui l'Éducation au développement durable est une des priorités, a fixé l'objectif d'au moins doubler le nombre d'établissements labellisés au cours de cette année scolaire. Deux nouvelles campagnes de labellisation seront ouvertes pour l'année 2019-2020 ; un courrier dédié vous sera transmis prochainement à ce propos. N'hésitez pas à faire connaître et reconnaître vos projets par cette labellisation.

Lien vers le rapport Ecobiose Nouvelle Aquitaine (première partie):

<https://www.ecobiose.fr/documents/>

Résumé du GIEC pour les enseignants sur le réchauffement climatique +1,5° (OCE) :

https://www.oce.global/sites/default/files/2019-04/1.5degree_FR_final_LR_2.pdf?fbclid=IwAR2B_Hr1BxbXgFQjHXfW-PLAt5GsqxNN9m3WAMjnNYj77Q0lz2lu6w0on9U

Rapport Acclimaterra Nouvelle Aquitaine: <http://www.acclimaterra.fr/rapport-page-menu/>

Au titre de sa singularité en tant qu'enseignements artistiques, l'Éducation musicale et le chant choral sont des vecteurs d'ouverture de la sensibilité et de l'esprit des élèves à l'Éducation au développement durable. Nous nous mobiliserons afin de mettre en avant des exemples de projets musicaux (en collège et en lycée, parfois avec d'autres disciplines associées) permettant d'aborder - d'une façon ou d'une autre - l'EDD avec les élèves, ces derniers construisant bien sûr tout autant les compétences énoncées dans nos programmes d'enseignement disciplinaire.

La DAAC du rectorat sera à l'initiative de parcours qui mêleront éducation artistique et culturelle et sensibilisation aux problématiques environnementales notamment avec le pôle "culture scientifique" très actif au sein du service.

Les autres priorités

Nationales et académiques, les autres priorités que sont l'école inclusive, la réforme du lycée avec la transformation du baccalauréat et l'accompagnement personnalisé de chaque élève dans la continuité de sa scolarisation de l'école aux études supérieures doivent être servies par tous les enseignements et toutes les actions au bénéfice de la réussite des élèves. On sait la part que prennent les enseignements artistiques et les projets d'éducation artistique et culturelle dans l'action collective auprès du plus grand nombre d'élèves.

École inclusive

L'École inclusive vise à assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves de la maternelle au lycée par la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers. Depuis la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005, des avancées majeures ont été réalisées pour une École plus inclusive.

<https://www.education.gouv.fr/cid142657/pour-une-rentree-pleinement-inclusive-en-2019.html>

Les pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) sont une nouvelle forme d'organisation. Ils favorisent la coordination des ressources au plus près des élèves en situation de handicap (les aides humaines, pédagogiques, éducatives, et, à terme, thérapeutiques) pour une meilleure prise en compte de leurs besoins.

Soulignons votre soin porté à faire en sorte que le cours d'Éducation musicale et la chorale constituent de chaleureux leviers d'intégration (élèves d'UPE2A), d'inclusion (élèves d'ULIS et de SEGPA) et de réussite scolaire au bénéfice de chacun grâce à la force du collectif.

Je vous encourage à poursuivre en ce sens, en collaboration avec les acteurs impliqués, notamment dans le cadre des PIAL mis en œuvre dans l'académie.

Accompagner, responsabiliser et donner confiance aux élèves

Le 1^{er} juillet dernier, je vous adressais (via la liste de diffusion des professeurs de la discipline) l'information de la mise en ligne sur notre site disciplinaire du compte-rendu des travaux réalisés par

des collègues dans le cadre des « Travaux académiques mutualisés » (TraAM), groupe coordonné par M. Rémi MASSÉ, en binôme avec un groupe de professeurs de l'académie de Lyon :

<https://ent2d.ac-bordeaux.fr/disciplines/musique/>

Devoirs faits

Le fruit de leur réflexion commune au sujet du travail personnel de l'élève peut tout à fait nourrir votre réflexion concernant le dispositif « Devoirs faits » en collège, dans le cadre de la réflexion qui se tient forcément à ce propos en conseil pédagogique,

Je vous renouvelle mes encouragements à prendre votre part dans l'approche collective de ce dispositif en établissement.

« Rendre l'élève acteur de ses apprentissages » est une thématique sur laquelle nous continuons de réfléchir et d'innover ; la démarche de projet préconisée au cœur de chaque séquence pédagogique d'Éducation musicale est un cadre particulièrement adapté à la mise en œuvre de cette responsabilisation des élèves qui leur donne confiance en eux et en les autres.

Création d'un chœur académique et de chœurs régionaux

Texte de référence paru au BOEN n° 20 du 16 mai 2019 :

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=141484

Chaque chœur régional poursuit une double ambition visant le développement professionnel et personnel des enseignants qui souhaiteront en faire partie : professeurs de l'éducation nationale des premier et second degré, conseillers pédagogiques, enseignants des conservatoires, des écoles de musique, etc.

Porté par un chef de chœur reconnu pour sa maîtrise musicale, chaque ensemble développe un projet artistique dont la cohérence stylistique et thématique aboutit à au moins une production en concert.

Mené tout au long de l'année scolaire, ce travail régulier permet aux choristes d'approfondir leur technique vocale personnelle. Parallèlement, par l'observation d'un modèle de haut niveau et des temps d'échanges sur les techniques mises en œuvre, les professeurs acquièrent et développent des techniques de direction transposables aux situations d'enseignement.

Ainsi, les chœurs régionaux d'enseignants sont des outils originaux et adaptés de formation continue au bénéfice du développement des pratiques chorales scolaires.

Par ailleurs, dès lors qu'un chœur régional est implanté dans un lieu situé à proximité d'une école supérieure du professorat et de l'éducation, il peut contribuer à la formation professionnelle initiale à destination des étudiants se préparant au professorat des écoles ou au professorat du second degré.

Au-delà de son projet artistique, le chœur régional est un lieu d'échange entre des professionnels d'horizon divers. Ainsi les liens noués entre les choristes peuvent-ils les inciter à réunir leurs savoir-faire au service de projets musicaux associant divers structures d'enseignement et les élèves qui en sont issus.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez joindre M. Eric BOISUMEAU à la DAAC du rectorat et moi-même.

Des propositions de structuration de ce chœur académique pouvant se décliner localement en chœurs régionaux à l'échelle territoriale des départements sont en cours d'élaboration.

Perspectives prévues par la DAAC

Un stage de 30 personnes volontaires et déjà familières de la pratique du chant choral dans chaque département.

Un chef de chœur pour le chœur académique se rendra sur chaque formation en département. Un pianiste accompagnateur est prévu.

Répertoire envisagé : œuvre complète de compositeurs dont les pièces sont souvent montées par les chorales scolaires.

Un concert (15 juin 2020) à l'auditorium de l'Opéra de Bordeaux : le chœur académique se produira en première partie du concert (deuxième partie : lancement de *J'aimerais savoir*, conte musical pour enfants de Sally Galet commandé par Chante Aquitaine).

Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR)

Depuis la rentrée 2017, l'évaluation de la valeur professionnelle des enseignants a fait l'objet d'une rénovation. La carrière de chacun est accompagnée avec des « rendez-vous de carrière » à des moments clés de son parcours professionnel, aux 6^e, 8^e et 9^e échelons.

Le rendez-vous de carrière

De nouvelles dispositions cadrent le rendez-vous de carrière des professeurs titulaires.

Le JO du 6 juillet 2019 contient l'arrêté du 21 juin 2019 modifiant l'arrêté du 5 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du rendez-vous de carrière des personnels enseignants, d'éducation et de psychologues du ministère chargé de l'éducation nationale.

L'arrêté modifie le délai de notification du rendez-vous de carrière à l'agent qui passe d'un mois à quinze jours calendaires et précise que ce délai de notification ne peut être compris dans une période de vacance de classe.

Pour rappel, l'évaluation du degré de maîtrise des compétences de l'enseignant est fondée sur le Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (Arrêté du 1-7-2013 – JORF du 18-7-2013).

Ce texte a été publié au *BOEN n° 30 du 25 juillet 2013* :

<http://www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi.html>

Le « Document de référence de l'entretien » est une « Aide à la préparation du rendez-vous de carrière ». Je vous encourage bien volontiers à l'utiliser, son contenu constituant une base précieuse d'échange en entretien.

http://cache.media.education.gouv.fr/file/09_-septembre/21/0/2017_document_aide_carriere_enseignants_V2_804210.pdf

Vous avez toute liberté d'utiliser ou non ce « Document de référence de l'entretien » et, le cas échéant, de me l'adresser en amont de ma venue en rendez-vous de carrière dans l'établissement ou bien le jour de ma visite.

Enseignement de l'Éducation musicale au collège et du chant choral

Programme d'enseignement de l'Éducation musicale et ressources d'accompagnement

Pour rappel, les arrêtés des Programmes d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2), du cycle de consolidation (cycle 3) et du cycle des approfondissements (cycle 4) sont parus au *BOEN Spécial n° 11 du 26 novembre 2015*.

Présentées sous forme de fiches thématiques regroupées dans une arborescence problématisée, des ressources d'accompagnement à la mise en œuvre du programme d'enseignement de l'éducation musicale au cycle 4 sont à votre disposition sur le site Eduscol :

<http://eduscol.education.fr/cid99277/ressources-accompagnement-education-musicale.html>

Vous trouverez également en ligne de précieuses ressources d'accompagnement de la mise en œuvre des enseignements artistiques aux cycles 2 et 3 sous ce lien :

<http://eduscol.education.fr/pid34176-cid99287/ressources-d-accompagnement-enseignements-artistiques-aux-cycles-2-et-3.html>

Je vous recommande une régulière fréquentation des éclairages didactiques et pédagogiques que proposent ces ressources, certaines concernant l'évaluation du degré de maîtrise des compétences construites par les élèves au fil de leur parcours de formation.

Programme d'enseignement facultatif du chant choral et valorisation au DNB

Depuis la rentrée 2018, la chorale revêt le statut d'enseignement facultatif de chant choral.

Rappel des textes de référence :

- Arrêté paru au BOEN n° 7 du 15 février 2018
 - o https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=126226
- Programme de cet enseignement facultatif de chant choral, paru au BOEN n° 30 du 26 juillet 2018 :
 - o http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=132989
- Vademecum « La chorale à l'école, au collège et au lycée », mis en ligne sur Eduscol :
 - o <http://eduscol.education.fr/cid130767/la-chorale-a-l-ecole-au-college-et-au-lycee.html>

Le nouvel enseignement facultatif de chant choral au collège est valorisé par le diplôme national du brevet

Pour rappel, deux possibilités sont offertes aux candidats pour valoriser le suivi d'un enseignement facultatif de chant choral pour l'obtention du diplôme :

- s'ils suivent l'enseignement facultatif de chant choral, ils peuvent bénéficier de points supplémentaires si les objectifs d'apprentissage précisés par le programme d'enseignement sont atteints (10 points) ou dépassés (20 points) ;
- au titre de l'épreuve d'oral de soutenance et du parcours d'éducation artistique et culturelle, ils peuvent présenter le ou les projets chorals auxquels ils ont participé durant l'une des trois années du cycle 4. Dans ce cas, la soutenance présente les œuvres travaillées, les difficultés rencontrées, les

grandes étapes de la progression du travail, l'organisation et la gestion des différentes facettes du spectacle prévu ou réalisé.

Concerts et spectacles

Vecteurs d'une dynamique territoriale fédératrice qui rapproche les parents de l'École, concerts et spectacles s'inscrivent dans une action éducative qui doit beaucoup au rayonnement de la Fédération Chante-Aquitaine et des associations départementales de développement des pratiques musicales collectives qu'elle fédère.

Je salue la qualité des productions chorales que vous avez su - cette année encore - présenter en public avec vos élèves, en aboutissement de l'enseignement facultatif de chant choral que vous avez dispensé chaque semaine, dans la régularité des apprentissages que l'on sait si importante.

Les rencontres départementales 2019-2020

La Fédération académique Chante-Aquitaine est l'opérateur culturel pour l'organisation de ces rencontres départementales de chorales. Ces dernières s'inscrivent dans le parcours « Chante Aquitaine » proposée par la Délégation académique à l'action culturelle (DAAC) du rectorat. Ces rencontres concernent désormais quelques 20 000 élèves sur le territoire académique.

Structurés en réseau, des professeurs-relais se tiennent à la disposition de tous les enseignants et de tous les établissements. Ils interviendront lors des journées de formation (sur invitation de ma part) « Parcours artistique et culturel chant choral, préparation des rencontres départementales » qui se tiendront selon le calendrier suivant :

- **Dordogne :**
 - o Jeudi 26 et vendredi 27 septembre 2019, au Clg Clos-Chassaing à PERIGUEUX
 - o Professeur-relais : Christelle Lemoine (christelle.lemoine@ac-bordeaux.fr)
- **Gironde :**
 - o Jeudi 7 et vendredi 8 novembre 2019, au Clg Jean Zay à CENON
 - o Professeur-relais : Jean-Claude Bouchardie (J.claude.Bouchardie@ac-bordeaux.fr)
- **Landes :**
 - o Lundi 23 et mardi 24 septembre 2019, au Clg Victor Duruy à MONT DE MARSAN
 - o Professeur-relais : Florence Boulley (florence.boulley@ac-bordeaux.fr)
- **Lot et Garonne :**
 - o Lundi 16 et mardi 17 septembre 2019, au Clg Ducos du Hauron à AGEN
 - o Professeur-relais : Myriam Rullier (myriam.rullier@ac-bordeaux.fr)
- **Pyrénées Atlantiques :**
 - o *Jazz'in school*
 - Rassemblement de Bayonne : vendredi 20 septembre 2019 au Clg Albert Camus à BAYONNE
 - Rassemblement de Pau : mercredi 25 septembre 2019, au Clg Jeanne d'Albret à PAU
 - o *Jazz'in collège* : jeudi 17 et vendredi 18 octobre 2019, au Clg Daniel Argote à ORTHEZ
 - o Professeur-relais : Lionel Bergez (lionel.bergez@ac-bordeaux.fr)

Formation des professeurs

La direction générale de l'enseignement scolaire, en collaboration avec l'inspection générale de l'éducation nationale et le théâtre national de l'Opéra Comique, organise un séminaire intitulé « Pratiques chorales scolaires : techniques de la voix et de la direction, connaissance des répertoires et arts de la scène avec l'Opéra Comique ».

Il se déroulera du **lundi 28 octobre au vendredi 1er novembre 2019 inclus**, aux Ateliers Berthier, 66 boulevard Berthier, 75017 Paris.

Quatre professeurs d'Education musicale et chant choral de notre académie avaient bénéficié de cette formation de haut niveau lors des deux sessions qui se sont tenues durant l'année scolaire passée. Pour cette troisième session, deux autres enseignants de notre discipline participeront au stage.

Enrichissement des répertoires

En visitant le site de la Fédération nationale des chorales scolaires (FNCS), vous découvrirez de nombreuses œuvres créées par des chœurs scolaires depuis plusieurs années, au fil des différents festivals chorals de toutes les académies (<http://www.fncs.fr>).

Certaines productions relèvent de compositions originales commandées à des compositeurs de renom par la FNCS, structure associative ayant noué de fructueux partenariats, par exemple avec l'Académie musicale de Villecroze et la SACEM.

Fin mars 2020, le séminaire annuel de la FNCS se tiendra dans l'académie de Lyon.

La fédération Chante-Aquitaine a commandé une œuvre à la compositrice Sally Galet. Ce projet est soutenu (avec financements) par le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la Culture (Développement du chant choral à l'école), par la FNCS (partenariat avec la SACEM) et par la DRAC Nouvelle Aquitaine.

Sally Galet compose actuellement son conte musical pour enfants *J'aimerais savoir* en impliquant dans le processus de création les 160 élèves et les professeurs des écoles qu'elle a côtoyés en mai et juin derniers en résidence.

Destinée aux élèves de cycle 3 (CM1/CM2/6^e), cette œuvre sera donnée le 15 juin 2020 à l'auditorium de l'Opéra de Bordeaux, dans le cadre des concerts Chante-Aquitaine.

Ouverture et développement de sites ressources

Radio France a mis en place le site VOX, dédié à l'enseignement du chant choral. Il propose des tutoriels, des parcours, des répertoires thématiques enrichis chaque mois.

<https://vox.radiofrance.fr>

Édité par le réseau Canopé et piloté par la DGESCO, le site Musique prim a été rénové. Il est désormais accessible aux enseignants du premier comme du second degré. Il met à disposition des enseignants des outils : bandes sons, partitions, fiches pédagogiques, etc.

<https://www.reseau-canope.fr/musique-prim.html>

Enseignements de la musique au lycée

Récentes parutions de textes de référence :

Nouveaux programmes d'enseignement de la musique en lycée

BOEN spécial n°1 du 22 janvier 2019

Programme de spécialité d'arts de première et terminale générales

https://cache.media.education.gouv.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/84/6/spe567_annexe_22-1_1063846.pdf

Programme d'enseignement optionnel d'arts de la classe de seconde générale et technologique et des classes de première et terminale des voies générale et technologique

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=138114

Programme d'enseignement optionnel d'arts de seconde générale et technologique

https://cache.media.education.gouv.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/69/3/spe566_annexe1CORR_1063693.pdf

Programme d'enseignement optionnel d'arts de première et terminale générales et technologiques

https://cache.media.education.gouv.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/69/5/spe566_annexe2CORR_1063695.pdf

Les modalités d'organisation du contrôle continu de terminale à compter de la session 2021 :

https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwimitzLkKDKAhXGzLUKHZrbC58QFjAAegQIARAB&url=https%3A%2F%2Fwww.education.gouv.fr%2Fpid285%2Fbulletin_officiel.html%3Fcid_bo%3D144063&usq=AOvVaw15ngupkOQx_vdx1dP64Z-b

L'épreuve commune de contrôle continu de fin de première pour les élèves ne gardant pas la spécialité en terminale a été publiée sur Eduscol (mais pas au BOEN) :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Bac2021/68/1/NDS_Spe_Fin_1ere_voie_generale_1103681.pdf

(Concernant la musique, c'est un oral de 30 minutes, donc pas de banque nationale de sujets.)

Arrêté du 22 juillet 2019 relatif à la nature et à la durée des épreuves terminales du baccalauréat général et du baccalauréat technologique à compter de la session 2021 :

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=A43C46942AA2A7BDB3CA9D3E9B2905BC.tplqfr23s_2?cidTexte=JORFTEXT000038880992&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000038880611

La série technologique S2TMD

La série technologique « Techniques de la musique et de la danse » (TMD) est offerte au Lycée Camille Julian à Bordeaux.

Cette série évolue et devient la série « Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse » (S2TMD).

Parution au BOEN n° 31 du 29 août 2019 des nouveaux programmes de la série S2TMD :

□ Programmes d'enseignement

Abrogation de programmes d'enseignement de la série techniques de la musique et de la danse (TMD)

arrêté du 31-7-2019 - J.O. du 14-8-2019 (NOR [MENE1918794A](#))

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=144138

□ Classes de seconde générale et technologique

Programme d'enseignement optionnel de culture et pratique de la danse, de la musique ou du théâtre arrêté du 31-7-2019 - J.O. du 14-8-2019 (NOR [MENE1918795A](#))

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=144137

□ Classes de première et terminale de la voie technologique

Programme des enseignements de spécialité conduisant au baccalauréat technologique série sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse (S2TMD)

arrêté du 31-7-2019 - J.O. du 14-8-2019 (NOR [MENE1918792A](#))

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=144135

Programmes et ressources en série S2TMD

<https://eduscol.education.fr/cid144174/s2tmd-bac-2021.html>

L'enseignement de spécialité Musique de la voie générale

A cette rentrée 2019, l'enseignement de spécialité Musique en première générale est dispensé dans 4 lycées de notre académie :

- Lycée Bernard Palissy à Agen
- Lycée René Cassin à Bayonne
- Lycée Camille Julian à Bordeaux
- Lycée Jean Renou à La Réole (enseignement de spécialité nouvellement ouvert)

Mise en œuvre de la réforme du lycée et des nouveaux programmes d'enseignement

Cette année, une première journée de réflexion collective rassemblant les professeurs en charge des enseignements de la musique dans notre académie se tiendra avant les vacances de Noël.

Ensuite, un stage inter-académique de deux journées rassemblera les professeurs enseignant la musique en lycée des 3 académies de la Région académique Nouvelle-Aquitaine (Poitiers, Limoges et Bordeaux), en leur permettant de croiser leurs réflexions et de mutualiser des contenus.

Partenariat national avec Radio-France

Le 16 janvier 2020, l'orchestre Philharmonique de Radio-France propose dans les murs de la Maison de la radio une journée spéciale lycéens consacrée au programme limitatif du baccalauréat mais aussi au nouveau programme complémentaire qui accompagne dorénavant chaque année l'enseignement facultatif en cycle terminal.

A 14h00, dans le grand auditorium de Radio-France, l'orchestre Philharmonique et le chœur de Radio-France proposeront un programme associant *Immortal Bach* de Knut Nysted, la *5ème symphonie* de Ludwig van Beethoven, des extraits de *La Damnation de Faust* d'Hector Berlioz avant de conclure par une pièce surprenante, *le Symphonic Mambo n°5*, arrangement de la 5ème de Beethoven par Akira Miyagawa.

Nouveau festival des lycéens - Région Nouvelle-Aquitaine

Le Nouveau Festival regroupe plusieurs milliers de lycéens et d'apprentis des établissements de tout le territoire qui préparent tout au long de l'année des projets dans des disciplines multiples et variées (arts visuels, danse, défilé de mode, musique, photographie, science et numérique, théâtre, vidéo et animation web). Ils présentent ensuite leur création sur scène à l'occasion d'un grand rendez-vous où s'exprime leur talent, dans une ambiance festive.

Il vous est également possible d'accéder au site de présentation du Festival des lycéens depuis la page d'accueil de notre site disciplinaire : <https://ent2d.ac-bordeaux.fr/disciplines/musique/>

Les candidatures sont à déposer jusqu'au 17 novembre. Retrouvez toutes les informations et les modalités d'inscription sur le site dédié :

<https://jeunes.nouvelle-aquitaine.fr/campagne/nouveau-festival-2020>

Programmes limitatifs 2019-2020

Un programme complémentaire national pour l'enseignement optionnel de la musique en classe de première - année 2019-2020 au *BOEN n° 18 du 2 mai 2019* :

Pour rappel, les œuvres et thèmes de référence des enseignements artistiques en classe terminale pour l'année scolaire 2019-2020 et pour la session 2020 du baccalauréat ont été publiés au :
BOEN n° 18 du 2 mai 2019.

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=141232

Enseignement de spécialité, série L

- **Johann Sebastian Bach : *Gottes Zeit ist die allerbeste Zeit*, BMV 106, (Actus Tragicus):**
 - o Sonatina ;
 - o Choeur : *Gottes Zeit ist die allerbeste Zeit* ;
 - o Aria (tenor) : *Ach, Herr, lehre uns bedenken* ;
 - o Aria (basse) : *Bestelle dein Haus* ;
 - o Choeur : *Es ist der alte Bund*.

- **Félix Mendelssohn : Octuor à cordes, Mib majeur, opus 20, Allegro moderato ma con fuoco (14'27)**

- **John Adams : Short Ride in A Fast Machine**

Option facultative, toutes séries

- **Ludwig van Beethoven : *Symphonie n° 5 en ut mineur, op. 67***
- **Max Richter : *Album Recomposed by Max Richter : Vivaldi, The Four Seasons (extraits)***
 - o *Spring 1 (2'32)*
 - o *Summer 3 (5'01)*
 - o *Autumn 2 (3'08)*
 - o *Winter 1 (3'01)*
 - o *Shadow 3 (3'33)*

Les œuvres retenues dans ces programmes limitatifs ne sont pas réservées à l'enseignement de la musique au lycée ; certaines peuvent opportunément enrichir le corpus des œuvres de référence des séquences pédagogiques d'éducation musicale que conçoit chaque professeur pour ses collégiens. Des ressources pédagogiques concernant ces programmes limitatifs sont disponibles sur le portail national de notre discipline (<http://eduscol.education.fr/education-musicale/>) et sur les sites disciplinaires académiques.

Plan académique de formation (PAF) 2019-2020

Inscriptions individuelles en stage de formation continue

Inscription aux actions de formation - PAF second degré - 2019-2020

Deux campagnes à candidature individuelle vous sont proposées (septembre 2019 et janvier 2020). La première campagne est ouverte **du 2 au 27 septembre 2019**. L'inscription aux actions de formation se fait en deux étapes :

- 1- **La consultation** du plan académique de formation pour sélectionner les modules de votre choix, sur Sofia <https://portailrh.ac-bordeaux.fr/sofia>
- 2- **L'inscription** sur GAIA (Voir guidage sur notre site disciplinaire)

J'attire à nouveau votre attention sur :

- Le courriel que j'ai adressé à tous les professeurs de la discipline via ma liste de diffusion académique avec en pièce jointe un récapitulatif des stages disciplinaires à candidatures individuelles proposés dans la partie Education musicale et chant choral du PAF et par la DAAC du rectorat (stages relevant du domaine de la musique)
- Le relais des informations relatives au PAF 2019-2020 et à votre inscription éventuelle (guidage pratique) que présente notre site disciplinaire à l'adresse suivante :
<https://ent2d.ac-bordeaux.fr/disciplines/musique/infos/formations-2019-2020/>

Pour toute difficulté, vous pouvez aussi adresser un courriel à l'adresse dafpen@ac-bordeaux.fr

Je vous engage vivement à profiter de cette offre de formation, occasion de rencontrer collègues, artistes et professionnels de la culture en échangeant pratiques, idées et pistes d'innovation. Nous avons conçu des contenus répondant à des besoins de formation que j'identifie lors de nos échanges en entretien de rendez-vous de carrière, mais aussi en réponse à des demandes précises reçues de professeurs. Les stages proposés sont centrés sur les axes suivants :

- Développer des modalités d'enseignement encore davantage collaboratives faisant de l'élève l'acteur principal de ses apprentissages (démarche de projet, travail en équipe, etc.)
- Mettre en œuvre de nouvelles pratiques d'évaluation / auto-évaluation – toujours bienveillantes – aidant vraiment chacun à progresser avec confiance, estime de soi et ambition
- Tirer profit d'usages du numérique innovants au service des apprentissages, aidant aussi l'élève à construire une culture artistique et une culture citoyenne du numérique et des médias

Très important

Les journées d'accompagnement à la préparation des concours internes (Agrégation de musique et CAPES/CAER d'Éducation musicale et chant choral) que nous avons prévues seront mises en œuvre si le nombre de professeurs inscrits est suffisant :

- Dispositif **19A0041042** : « Agrégation interne – Musique »
 - o Module **47545** : « Préparation agrégation interne de musique »
- Dispositif **19A0041047** : « CAPES interne - Education musicale chant choral »
 - o Module **47165** : « Préparation CAPES interne Educ mus et chant choral »

Education artistique et culturelle

Plus que jamais, la musique au sein de l'action culturelle est étroitement liée au champ disciplinaire que représente l'éducation musicale notamment par rapport au "Plan chorale" portée conjointement par les ministères de l'Éducation nationale et de la Culture.

En première page du site de la DAAC figure une rubrique qui décline toutes les actions liées à la mise en œuvre du plan : Fête de la musique, Festival école en chœur, Rentrée en musique, appel à projets DCCE « Développement du chant choral à l'école » porté par Canopé :

<http://www.ac-bordeaux.fr/pid31028/education-artistique-culturelle.html>

Parallèlement la DAAC propose cette année encore des actions co-construites avec les partenaires et acteurs territoriaux avec des formations en lien avec ces actions :

<http://www.ac-bordeaux.fr/cid142084/l-offre-culturelle-2019-2020-de-la-daac-est-en-l>

Monsieur Eric Boisumeau, conseiller académique pour les arts et la culture, en charge de la musique auprès de la DAAC, est à votre disposition pour tout renseignement concernant l'ensemble de ces actions. Tel : 05.57.57.35.90 / 06.85.82.86.06 - courriel : eric.boisumeau@ac-bordeaux.fr

Travail en équipe et engagement : la force du collectif

Innovation pédagogique

Votre contribution au développement du travail en équipes d'établissement, notamment au sein de celles impliquées dans des actions d'expérimentation, est précieuse. L'innovation pédagogique constitue en effet une force afin de nourrir des initiatives de contenus d'enseignement et d'actions de liaison école/collège, collège/lycée, mais aussi lycée/enseignement supérieur, répondant aux besoins des élèves.

Professeure d'Éducation musicale et chant choral chargée de mission d'inspection (CMI) auprès de l'IA-IPR de la discipline :

- Madame Lydie AMAT BOUGRIER (Lydie.Amat@ac-bordeaux.fr), chargée de mission d'inspection

Professeurs d'Éducation musicale et chant choral chargés de mission auprès de la Délégation académique au numérique éducatif (DANE) et de l'IA-IPR de la discipline :

- Monsieur Rémi MASSÉ (remi.masse@ac-bordeaux.fr) : interlocuteur académique pour le numérique (IAN) en Education musicale
- Monsieur Didier LONCA (dider.lonca@ac-bordeaux.fr) : webmestre du site disciplinaire académique Education musicale et chant choral

L'éducation musicale en ligne – Portail national Eduscol et site disciplinaire académique

De précieuses ressources que je vous engage à consulter régulièrement sont à votre disposition en ligne : textes officiels, documents didactiques et pédagogiques, calendriers des formations, agenda des rencontres de chorales, etc. :

- Le portail national Education musicale sur Eduscol
 - o <http://eduscol.education.fr/education-musicale/>

- Les pages disciplinaires du site de l'Académie, à l'adresse :
 - o <https://ent2d.ac-bordeaux.fr/disciplines/musique/>

Listes de diffusion des professeurs de la discipline

Liste de discussion

Si vous le souhaitez, vous pouvez vous inscrire sur une liste de discussion communément appelée « Liste musique » auprès de Monsieur Régis LEBRUN, professeur d'Education musicale et chant choral : regis.lebrun@ac-bordeaux.fr ; cette liste favorise les échanges professionnels entre de nombreux professeurs de la discipline dans l'académie.

Pour rappel, je suis moi-même abonné à cette liste de discussion.

Liste académique de diffusion

Contrairement au principe de libre inscription de chaque professeur sur la « Liste musique » signalée précédemment, chaque enseignant de notre discipline se trouve institutionnellement et de manière automatique inscrit sur cette nouvelle liste académique de diffusion.

Cette dernière permet à tous les professeurs d'Education musicale et chant choral – sans exception – d'être destinataire d'informations de ma part, charge à chacun de consulter sa messagerie électronique professionnelle.

Cette liste académique de diffusion/information ne permet pas aux abonnés d'écrire à la liste.

Par ailleurs, je vous recommande vivement d'utiliser votre messagerie électronique professionnelle.

Me tenant à votre écoute, je suis notamment joignable par le biais de mon adresse électronique de messagerie professionnelle : jean-marie.caniard@ac-bordeaux.fr

Félicitations, remerciements et encouragements

Félicitations

Cette année scolaire-ci, notre discipline compte 8 professeurs certifiés stagiaires (enseignement public) ; parmi eux, de jeunes collègues qui avaient suivi le parcours M1 à l'ESPE d'Aquitaine dans le cadre du « Parcours MEEF second degré/CAPES Education musicale et chant choral » : la réussite des candidats et le travail des enseignants qui les encadrent mérite d'être souligné.

Félicitons également les professeurs de notre académie qui ont été admis au CAPES interne CAER d'éducation musicale et chant choral et à l'agrégation externe de musique session 2019. J'adresse mes plus vifs encouragements aux professeurs parmi vous qui se présenteront avec ambition aux concours de recrutement des enseignants de la session 2020, qu'ils aient été ou non admissibles à la session précédente.

Remerciements

Je tiens à remercier les professeurs parmi vous qui ont pu créer l'évènement avec élèves - parfois avec artistes parrains - dans leurs établissements d'exercice à l'occasion de la rentrée en musique.

Que mes vifs remerciements parviennent à nouveau aux collègues parmi vous qui se voient confier des missions particulières (formation, tutorat, accompagnement des professeurs néo-contractuels, coordination chorale, conception de sujets de baccalauréat, membres de jury d'examen et de concours, professeurs relais à la DAAC du rectorat).

Encouragements

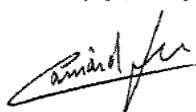
Je me réjouis de pouvoir compter sur votre engagement au quotidien auprès des élèves et sur votre implication dans de nombreux projets pédagogiques et réalisations chorales de grande qualité permettant à nos élèves de grandir collectivement au diapason des valeurs citoyennes, au bénéfice de l'épanouissement personnel et la réussite scolaire pour l'avenir de chacun.

« Je n'ai pas à être plus fort que l'autre. Je dois être plus fort que moi grâce à l'autre. »

Albert JACQUARD

Souhaitons la bienvenue aux enseignants nouvellement nommés dans l'académie de Bordeaux à compter de cette rentrée et - à tous - une excellente année scolaire.

L'Inspecteur d'Académie-
Inspecteur Pédagogique Régional



Jean-Marie CANIARD